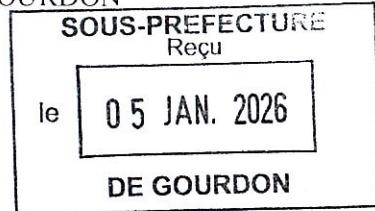


DÉPARTEMENT DU LOT  
VILLE DE GOURDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance n° 39 du lundi 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,  
le quinze du mois de décembre à vingt heures,  
le conseil municipal de Gourdon s'est assemblé  
dans sa salle habituelle de l'hôtel de ville,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Maire,  
en session ordinaire.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de présents : 19

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 22

Date de la convocation : 6 novembre 2025

Date d'envoi par courrier électronique : 9 décembre 2025

ÉTAIENT PRESENTS (26) : M. Jean-Marie COURTIN, Mme Nathalie DENIS, M. Michel FALANTIN, Mme Nicole BRUNEAU, M. Alain DEJEAN, Mme Christine OUDET, M. Nicolas GARCIN, Mme Cécile CASTELNAU, Mme Dominique SCHWARTZ, M. Philippe DELCLAU, Mme Delphine COMBEBIAS, M. Pascal CHARPENTIER, M. Jean-François VARGUES, Mme Nicole ESPAGNAT, M. Patrick PARANT, M. Jean-Pierre COUSTEIL, M. Joël PÉRIÉ, Mme Liliane ÉLICHABE, M. Lionel MAURY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR (3) ET ÉTAIENT ABSENTS (4) : M. Jacques GRIFFOUL (pouvoir n° 1 à M. Philippe DELCLAU), Mme Josianne CLAVEL-MARTINEZ (pouvoir n° 1 à Mme Christine OUDET), M. Nicolas QUENTIN (absent), Mme Fabienne GABET (absente), M. Lionel BURGER (pouvoir n° 1 à Mme Delphine COMBEBIAS), Mme Mélissa SÉVERIN (absente), M. Thomas MALBEC (absent).

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, assistait à la séance M. Dominique MOREAUX, Directeur général des services de la commune de Gourdon.

Assistait également à cette séance M. Guillaume LOISELEUR des LONGCHAMPS, rédacteur principal territorial.

**01-9 – Service municipal des sports – Photocopies – Tarifs 2026**

Mme Christine OUDET rappelle que :

Le service municipal des sports est sollicité par diverses associations gourdonnaises pour l'impression de photocopies en noir et en couleur.

\* Rappel des tarifs 2025 :

Sur papier blanc				Sur papier couleur			
A4 noir	0,015 €	A4 couleur	0,086 €	A4 noir	0,020 €	A4 couleur	0,090 €
A3 noir	0,028 €	A3 couleur	0,17 €	A3 noir	0,035 €	A3 couleur	0,20 €

Il est proposé à l'assemblée de fixer comme suit les tarifs de chaque photocopie pour l'année 2026 les tarifs suivants (sans augmentation par rapport à 2025) :

Sur papier blanc				Sur papier couleur			
A4 noir	0,015 €	A4 couleur	0,086 €	A4 noir	0,020 €	A4 couleur	0,090 €
A3 noir	0,028 €	A3 couleur	0,17 €	A3 noir	0,035 €	A3 couleur	0,20 €

Il convient d'en délibérer.

M. le Directeur général des services précise que les codes vont être reprogrammés afin de garantir l'exactitude des différentes utilisations (associations et services municipaux).

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité.

\* fixe pour 2026 les différents tarifs des photocopies détaillés *supra*.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Le 19 décembre 2025.

Le Maire,

Jean-Marie COURTIN

Certifié exécutoire compte tenu :

\* de la transmission en préfecture selon visa ci-dessus :

\* de la publication selon visa ci-dessus :

Le Maire,

Jean-Marie COURTIN

